



République Française

COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ILLHAEUSERN

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Membres présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoints au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER (à partir du point 5), Edouard BAUMANN, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Claire TRUC, conseillères municipales.

Membres absents excusés : Mme Marie-Laure HERRMANN ; M. Yannick SCHULZE.

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025
2. Convention de mise à disposition d'un terrain agricole (ajourné)
3. Vente parcelle Conseil de Fabrique/Haeberlin
4. Droits de préemption
5. Finances : décision modificative et durée d'amortissement
6. Rapport des comptes-rendus de commissions
7. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

DCM 2025.06.23-01

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**2. Convention de mise à disposition d'un terrain agricole**

Point ajourné.

3. Vente parcelle Conseil de Fabrique/Haeberlin

DCM 2025.06.23-02

Le Conseil de Fabrique de la paroisse catholique Saints Pierre et Paul d'Illhaeusern a vendu à M. Marc Haeberlin, la parcelle située derrière l'Atelier – rue de Collonges au Mont d'Or. Cette parcelle est référencée Section 6 – parcelle 778/7 d'une surface de 83 m².

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur la demande d'intention d'aliéner réceptionnée en mairie le 13 octobre 2023 étant donné que le Conseil Municipal a validé la vente du presbytère. Cette information a été communiquée lors du Conseil Municipal du 23 octobre 2023.

Le juge du livre foncier, pour opérer la transcription du bien au profit du nouveau propriétaire, demande de justifier de l'avis favorable du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Emet** un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée Section 6 – parcelle 778/7 s'une surface de 83m² entre le Conseil de Fabrique et M. Haeberlin.
- **Ne préempte au pas** au motif que la vente du presbytère, dont la parcelle est contigüe, avait déjà été actée par délibération.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**4. Droits de préemption**

DCM 2025.06.23-03

Maître Nathanaël SCHWARTZ, notaire à Ribeauvillé, a fait parvenir en mairie deux demandes d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption concernant :

- un immeuble sis 27 rue du 25 janvier - sections 06 n° 767 et 768, pour une surface totale de 67 m² (SCI au Fil du Temps au profit de CORDON Valentin et Julie et Père).
- un immeuble sis 27 rue du 25 janvier - sections 06 n° 769, pour une surface totale de 529 m² (SCI au Fil du Temps au profit de SCI CORDON OSTEO).

Monsieur le Maire quitte la séance durant cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ces deux ventes.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Arrivée de Monsieur Philippe MULLER

5. Finances : décision modificative et durée d'amortissement

DCM 2025.06.23-04

Il s'agit d'amortir la quote-part des dépenses d'investissement versées à la commune de Guémar au titre de l'exercice 2023 pour les pompiers. Le montant s'élève à 19 161.45 € que nous proposons d'amortir sur 5 ans, soit une échéance annuelle de 3 832.29 €. Une décision modificative du budget doit être votée, afin de permettre la prise en charge de cette écriture sur le budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement de l'article 2041411 à 5 ans.
- **VOTE** la décision modificative du budget principal 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

Article	Sens	BP	DM +	DM -	BP révisé
Fonctionnement					
6811 Dotation aux amortissements	dépenses	10 214,00	3 900,00		14 114,00
60632 - fournitures petit équipement	dépenses	12 000,00		2 500,00	9 500,00
615231 Entretien et réparation sur voirie	dépenses	10 000,00		1 400,00	8 600,00
Investissement					
28041411 subv. Commune - biens mobiliers	recettes	0,00	3 900,00		3 900,00
10222 - FCTVA	recettes	44 980,00		3 900,00	41 080,00

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

6. Rapport des comptes-rendus de commissions

Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers d'Illhaeusern et Guémar

Rapporteur : M. Jean-François SONDEJ : les effectifs restent stables avec 19 personnes (2 entrants-2 sortants). Les statuts sont modifiés pour intégrer la réforme du cadre d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui autorise désormais à continuer la mission jusqu'à 67 ans. Les remises de médailles se feront à la Ste Barbe.

Commission fleurissement – 16.06.2025

Rapporteur : M. Philippe UHL : La date du passage du jury du fleurissement est fixée au 21 juillet à 16 heures. La commission a décidé de placer une barque à la salle des fêtes et de mettre en place des panneaux Corten au rond-point/entrée Est.

Journée Citoyenne – 24.05.2025

Rapporteur : M. Thomas SCHNEIDER : Encore une belle réussite cette année avec la participation de 85 personnes. La quasi-totalité du programme a été réalisée.

Commission scolaire

Rapporteur : M. Edouard Baumann. Les cours de vacances ludiques « les ateliers ensoleillés », pour les enfants de l'école primaire d'Illhaeusern seront organisés du 18 au 22 août 2025. M. Baumann remercie chaleureusement les associations et bénévoles qui s'associent à ce projet.

7. Divers

Travaux de sécurisation de la RD106

L'entreprise Tradec va reprendre les travaux vers la fin de semaine pour réaliser les travaux actés par délibération. Il s'agit de l'aménagement du carrefour RD106 au restaurant « A la Truite », de la création d'un ilot central à l'intersection du restaurant « M », du rétrécissement de chaussée à l'entrée Est et de la rehausse de bordures à divers endroits. L'ECF sera réalisé en août, puis le marquage au sol d'ici fin septembre. Quelques travaux restent à finaliser au niveau de la digue/entrée ouest.

Salle des fêtes

Les travaux de motorisation des volets sont terminés. Un volet solaire a été installé dans la cuisine. M. Giuliano a mis en place un tableau regroupant toutes les prises de commande.

Ecole

Les travaux de création de nouveaux sanitaires devraient se terminer d'ici la rentrée. Monsieur le Maire fait un bilan des dernières réflexions menées avec la commune de Guémar. Il n'est pas envisagé de fermeture de classe pour la rentrée prochaine. Toutefois, au vu des effectifs, les deux communes se sont rencontrées pour envisager la mise en place d'un RPI. Les études menées dans ce sens ont révélé quelques points d'interrogations. Les propositions faites n'ont pas été retenues à ce jour.

Résultats de la quête contre le cancer

Le montant de la quête s'élève à 5 255 € en 2025 contre 5 145 € en 2024.
Merci à nos quêteuses et à l'ensemble des donateurs.

Clôture de séance à 20h15.

Le Maire,
Jean-Claude HIRN

The image shows a blue circular official seal of the Mairie d'Illhaeusern. The seal features a central emblem with a figure and text around the perimeter, including 'MAIRIE D'ILLHAUSEURN' and 'LUTR'. Overlaid on the seal is a large, stylized black ink signature.